



VAE CAFERUIS : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Responsable d'Unité et d'Intervention Sociale

Niveau 6* - 24 heures

* nouvelle classification anciennement niveau I

Présentation

Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale atteste des compétences nécessaires pour animer une unité de travail dans le champ de l'intervention sociale et conduire son action dans le cadre du projet et des missions de l'employeur.

Depuis 2002, la **Validation des Acquis de l'Expérience – VAE** – permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'une certification, d'une qualification en faisant valider son expérience professionnelle en lien avec le diplôme choisi.

La démarche de VAE, un processus à portée formative

Toute situation de travail et/ou sociale ne constitue pas de fait un temps d'apprentissage à part entière. Il serait, en effet, trop simpliste de penser qu'il suffit d'avoir fait pour dire que l'on sait faire. La compétence professionnelle, par définition, renvoie aux résultats obtenus dans un contexte. L'enjeu d'un apprentissage repose sur la capacité à transférer cette adresse dans une situation nécessairement différente. Il semblerait que cet exercice soit facilité par une prise de conscience des mécanismes acquis, des connaissances mobilisées, ... du processus qui a conduit aux résultats d'une part et à la prise de conscience de la portée des résultats obtenus d'autres part.

Par prise de conscience, il convient d'entendre, en particulier dans le champ du travail social, la mise en mot, l'utilisation de concepts appropriés pour décrire et apprécier l'expérience observée.

De plus, la pédagogie telle que proposée par le Collège Coopératif PAM centrée sur une **logique de parcours**, accorde une **importance particulière au fonctionnement des groupes en accompagnement**. Un collectif en accompagnement revêt une dimension formative à part entière qui vient rejoindre l'un des principes structurants de l'exercice du métier.

L'ensemble de ces réflexions explique la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la VAE selon le principe de la pédagogie coopérative. Les accompagnements s'organiseront en alternant des journées collectives en grand groupe (6 à 8 personnes) et petits groupes (3 à 4 candidats), tout en assurant un suivi à distance du travail d'écriture nécessaire à l'élaboration du Livret 2.

Publics

Toute personne quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la **VAE**. Peuvent être prises en compte (pour moins de la moitié des activités) des périodes de formation, d'apprentissage, de mise en situation en milieu professionnel...

Compétences visées

BLOC DE COMPETENCES 1 : PILOTER L'ACTIVITE D'UNE UNITE D'INTERVENTION SOCIALE

Organiser la mise en œuvre de l'activité
Assurer la qualité des projets individuels et collectifs
Evaluer les résultats de la mise en œuvre de l'activité
Mettre en place un partenariat au service de l'activité
Impulser une dynamique de travail en réseau
Communiquer dans le cadre du pilotage de l'activité d'une unité d'intervention sociale

BLOC DE COMPETENCES 2 : MANAGER ET GERER LES RESSOURCES HUMAINES D'UNE UNITE D'INTERVENTION SOCIALE

Animer une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle
Coordonner l'organisation du travail d'équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle dans une approche inclusive
Mettre en œuvre les obligations réglementaires
Développer les compétences individuelles et les pratiques collectives
Appliquer les procédures de recrutement
Communiquer dans le cadre du management et de la gestion des ressources humaines d'une unité d'intervention sociale

BLOC DE COMPETENCES 3 : GERER LES VOLETS ADMINISTRATIF, LOGISTIQUE ET BUDGETAIRE D'UNE UNITE D'INTERVENTION SOCIALE

Assurer la gestion administrative d'une unité d'intervention sociale
Organiser la logistique d'une unité d'intervention sociale
Elaborer le budget prévisionnel d'une unité d'intervention sociale
Gérer l'exécution et le suivi du budget d'une unité d'intervention sociale
Communiquer dans le cadre de la gestion administrative, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale

BLOC DE COMPETENCES 4 : CONTRIBUER AU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Apporter une expertise technique
Evaluer le projet d'établissement ou de service
Concevoir le projet de l'unité d'intervention sociale en cohérence avec le projet d'établissement ou de service
Développer une veille professionnelle
Communiquer sur le projet d'établissement ou de service

Compétence transversale : **La communication**

CURSUS

RENTREE : 2 sessions par an selon les inscriptions (mai et novembre)

Durée : env. 6 mois

Cours : 24h ou plus

RYTHME : 1 séance de 2 à 3h / mois

TARIFS

1650 €

Frais de dossier : 100€

Financements possibles
voir onglet FINANCEMENTS

CONTACT

Responsable formation

Philippe NECTOUX

Informations

Carine BAUVAL

cbauval@collcoop.org

04 42 10 02 37



Admission

Constitution d'un dossier d'admission
Entretien de sélection
Publics concernés par France VAE : visiter www.vae.gouv.fr

Conditions d'accès

Les conditions d'accès sont consultables sur notre site internet www.collcoop.org

Partenaires



Contenu de l'accompagnement

La rédaction du livret 2 permet de candidater à la validation de tout ou partie des 4 blocs de compétences suivants :

Il est nécessaire de valider les 4 blocs de compétences pour obtenir le CAFERUIS :

BC1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale

BC2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale

BC3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention

BC4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service

Compétence transversale : **La communication :**

La communication a été intégrée en tant que compétence transversale qui traverse l'ensemble des activités de l'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale. Cette compétence est contextualisée, en lien avec les activités de chacun des blocs de compétences.

Parcours France VAE

Le parcours des publics concernés par France VAE sera établi en fonction de l'étude de faisabilité (inscription sur www.vae.gouv.fr)

Après entretien et obtention de la recevabilité : les personnes passant par la **plateforme France VAE** se verront proposer un accompagnement à l'écriture du livret 2 qui peut, selon les besoins du candidat, s'accompagner de sessions de formation courtes en rapport avec le CAFERUIS.

Parcours HORS France VAE : Après entretien et obtention de la recevabilité via l'ASP <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/caferuis-telechargements>

Programme de 24h – 1 séance d'accompagnement de 2 à 3 heures par mois (Durée : env. 6 mois)

FINANCEMENTS POSSIBLES :

Concernant les **salariés du privé, les bénévoles, les demandeurs d'emploi et les proches aidants**, la demande de VAE pour le CAFERUIS passe par **FRANCE VAE** www.vae.gouv.fr

Cet organisme prend en charge **l'ensemble des frais de parcours** : frais d'accompagnement, frais administratifs et de jury, les actions de formations complémentaires de courte durée. Pour tout renseignements **contactez nous**.

Concernant les **autres publics : salariés du secteur public**

CPF avec ou sans abondement de l'employeur - Plan de développement de compétences, Congés VAE, Transition Pro, financement par la **région SUD** Pass individuel "accompagnement" ou "post-jury" selon les situations. Contactez nous pour plus d'informations.

Nous établissons les devis sur demande.

Plus d'infos



Recrutement

En continu :

Janvier à décembre

Entretien de sélection : sur convocation après réception du dossier de candidature

Dispenses

La possession d'un titre ou d'un diplôme vaut dans certains cas, prévus par les textes, l'acquisition de blocs de compétences...

Vérifiez que vous pouvez prétendre à une dispense sur le site de l'ASP

<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/dispenses-et-allegements>

Certification

Certificateur : **DREETS PACA**

Validation des compétences par un jury :

3 possibilités : **Validation totale** de votre livret : vous **obtenez votre diplôme**.

Validation **partielle** : 1 - 2 ou 3 blocs validés. 2 choix : représenter votre livret modifié ou passer les blocs manquants par la formation **Les domaines validés sont acquis à vie**.

Aucune validation : il faut déposer un nouveau livret 2 dans un délai de 3 ans (à compter de la date de la recevabilité) - Nous pouvons vous accompagner dans la reformulation de votre livret.